

Véronique BRISARD et Michel ATTIA
5 avenue Victor Hugo, 95160 Montmorency
© : 06.16.42.20.42 – 06.10.64.39.97
vbrisard01@gmail.com

RETRAITE ET JUSTICE POUR TOUS LES OSTÉOPATHES

Pas de cotisations de retraite pour certains pendant 20 ans !

**Rejoignez notre collectif et soutenons nous pour retrouver nos cotisations
perdues !**

Ensemble nous sommes et serons plus fort !

Nous sommes les pionniers de l'ostéopathie et les abandonnés de l'ÉTAT.

Avant 2008, les ostéopathes cotisaient à l'assurance maladie, CAF, CSG-RDS... Ils étaient même assujettis à la **TVA** sur leur consultation.

Et pourtant ils n'avaient **pas d'affiliation** à une **caisse de retraite obligatoire** comme le prévoit la loi du 4 juillet 1975.

Refus d'affiliation de la CIPAV (Caisse Interprofessionnelle de Prévoyance et d'Assurance Vieillesse) **qui dépend de la CNAVPL** (Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales).

• HISTORIQUE

1874 : Naissance de l'ostéopathie, fondée par le Dr Andrew Taylor Still (USA).

1957 : Paul Gény fonde la première école d'ostéopathie, l'EFO : École Française d'Ostéopathie

Loi du 17 janvier 1948 instaure trois régimes d'assurance vieillesse des professions non salariées non agricoles (artisans, professions industrielles et commerciales, professions libérales).

Loi du 4 juillet 1975 : généralisation à l'ensemble de la population active de **l'assurance vieillesse obligatoire.**

2002 : Reconnaissance de l'ostéopathie en France : Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Article 75.

2007 : Décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie.

2008-2009 : Affiliation des ostéopathes à la CIPAV.

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :

Portable :

Joindre impérativement le refus d'affiliation de la CIPAV avant 2008 ou l'affiliation à la CIPAV avant 2008.

Portes parole du Collectif des Ostéopathes : Véronique Brisard et Michel Attia

Adresser vos adhésions à Véronique Brisard : vbrisard01@gmail.com

ou adresser le courrier à Véronique Brisard

5 avenue Victor Hugo

95160 Montmorency

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le collectif des ostéopathes s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes quels qu'ils soient ou à des fins commerciales, conformément au Règlement Général de Protection des Données de Mai 2018 sur la protection des données personnelles .